



INFORMATION AUX JUSTICIABLES.

L'aide juridictionnelle permet aux justiciables les plus démunis d'avoir effectivement accès au droit et à la justice.

L'avocat dans le cadre de l'aide juridictionnelle accepte de ne percevoir qu'une indemnisation qui, bien souvent, ne reflète ni le temps passé sur un dossier, ni la qualité du travail fourni.

le Bâtonnier

Afin que l'avocat puisse continuer à exercer correctement sa mission, la revalorisation de son indemnisation s'impose donc.

En effet, il y a six ans, les pouvoirs publics s'étaient engagés à réformer le système de l'aide juridictionnelle et à réévaluer de 5% par an cette indemnisation.

Aujourd'hui, ni l'une ni l'autre de ces promesses n'ont été respectées, de sorte que l'indemnisation de l'avocat au titre de l'Aide juridictionnelle a stagné, et ce, en dépit de l'augmentation croissante du coût de la vie.

Cette situation est inadmissible, dans l'intérêt même des bénéficiaires du système de l'aide juridictionnelle et d'une justice de qualité.

Ainsi, à titre d'exemple, lorsque vous sollicitez un avocat à l'AJ pour vous assister, il sera indemnisé en fonction du nombre d'unité de valeur attribué à chaque procédure. Une unité de valeur équivaut à 20,84 € brut, selon la loi de finances 2004, soit environ 10 € net.

Dans ces conditions, les avocats ne peuvent que se mobiliser dès aujourd'hui pour exiger:

- La revalorisation de l'indemnisation promise par l'Etat;
- La prise en charge des missions encore non indemnisées;
- La prise en charge en charge des nouvelles missions et des frais engagés par l'Avocat (déplacement, secrétariat, ...).
- L'amélioration du fonctionnement des Bureaux d'aide juridictionnelle,
- Une vraie réflexion sur l'accès au droit impliquant une refonte totale du système.

Ces raisons expliquent la ferme mobilisation des avocats, qui entendent que les pouvoirs publics respectent leurs engagements pris dans le cadre du protocole d'accord du 18 décembre 2000, qui prévoyait tant la revalorisation de l'unité de valeur, qu'une réforme globale du système d'aide juridictionnelle.